Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_065_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard
Monsieur Groyer à Madame Perrin

Absents : Madame Ménahèze, Monsieur Charcosset

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 31

2026-05-28- N°AG 065/2026 – ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE DE LA VILLE

Madame LE CADRE expose le bordereau suivant

Le développement des technologies de l'information et de la communication conduit le personnel, les élus de la ville et du CCAS à utiliser dans leur travail quotidien l'outil informatique, les réseaux et les services de communication numérique pour l'exécution de leurs missions.

Cette utilisation peut comporter un certain nombre de risques techniques mais également juridiques pouvant engager la responsabilité de la collectivité et de ses agents.

A ce titre il a été proposé courant 2023 l'adoption d'une charte d'utilisation des systèmes d'information ayant pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'utilisation du système d'information professionnel et des outils numériques confiés aux utilisateurs.
Elle avait également pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation d'outils informatiques (ordinateurs, téléphones, logiciels, etc.) et des ressources extérieures accessibles via les outils de communication de la ville ainsi que sensibiliser les utilisateurs aux risques d'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées.

Face aux évolutions constantes de ces thématiques et dans un souci de respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite, il s'avère primordial d'amender le présent bordereau.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_065_DEL-DE

Il est rappelé que ce dossier a été présenté pour avis lors de la réunion du comité technique du 4 mai dernier.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle charte d'utilisation des systèmes d'information jointe en annexe.

PRECISE que cette dernière sera intégrée en annexe du règlement intérieur de la collectivité.

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE